

Equilibre vie privée – vie professionnelle :

1^{er} Janvier 2010... le « nouveau » France Télécom verra-t-il le jour ?

● Similitudes entre Vie privé/Vie Professionnelle et Accord Egalité professionnelle

L'accord Egalité Professionnelle Hommes / Femmes a bien du mal à s'appliquer sur le terrain. La CFTC craint qu'il en soit de même pour l'équilibre vie privée – vie professionnelle.

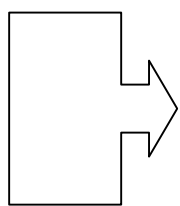
● Les demandes CFTC

Tout au long de différentes séances de négociations, la CFTC reste fidèle à ses revendications. Elle demande entre autres :

- **l'harmonisation « vers le haut »** des congés exceptionnels (mariage, décès, etc...).
FT doit encore faire un effort pour quelques Filiales.
- **de la souplesse dans les rythmes de travail** à travers l'aménagement du temps de travail. Cela permettrait de faire face aux difficultés ponctuelles grâce à une personnalisation des horaires, à l'acceptation du temps convenu et du temps partiel choisi... sans que le salarié soit soumis à un interrogatoire.
- des horaires adaptés par exemple à ceux des crèches et des nourrices agréées.
FT dit oui, mais ne veut pas du Temps Convenu
La CFTC maintient que le **Temps Convenu** est un moyen d'arriver à l'équilibre Vie Privée - Vie Professionnelle.
- **l'arrêt des refus des congés exceptionnels.** Pour la CFTC, ils doivent être « de droit », car on ne programme pas la maladie, le décès...
- **de favoriser** la prise des congés avec sa famille.
- **l'extension** et la « facilitation » du 50% thérapeutique en cas de besoin, et prise en compte des salariés qui ont des traitements médicaux à vie.

Négotieuses

- **pour la garde d'enfants, le soutien familial** : remboursement des frais entraînés par la vie professionnelle (séminaires, réunions, horaires tardifs, travail du samedi etc...). *FT prend acte lors de la plénière du 4 décembre 2009.*
- **la création de crèches d'entreprise.** *FT va expérimenter les crèches sur Lyon et Bordeaux et le portail « Equilibre ».*
- **que l'accord sur le Télétravail s'applique effectivement.**
- **des chartes de bonnes pratiques...** La CFTC dit « CHICHE »!
- **de la marge de manœuvre pour les managers locaux.** *FT dit oui.* La CFTC veillera à ce que la Direction ne se décharge pas de ses responsabilités... **elle doit leur en donner les moyens !**
- **l'amplitude de la journée des Cadres CEA.** Pour la CFTC, cela revient à revoir :
 - * la charge de travail et des déplacements liés à la zone géographique de responsabilités,
 - * les objectifs qui auront un impact positif sur ceux des non cadres.Stop à la « corvéabilité » à merci !
- **une réelle prise en compte des remontées terrain** (salariés, organisations syndicales, médecins, assistantes sociales...).
- que pour le **DIF** (Droit Individuel à la Formation), l'offre du catalogue soit élargie et qu'il y ait « encadrement » des refus du DIF.
FT a fait un pas important en respectant le fait que le catalogue soit largement ouvert et en admettant d'étudier les demandes hors catalogue.
- **que les engagements humanitaires soient favorisés.** La CFTC le souhaite, mais demande aussi que la vie associative et publique soit aussi prise en compte par la création de « chèques temps ». Il est nécessaire de trouver **un équilibre entre tous ces temps de vie** qui sont d'une utilité indéniable pour la société.
FT est favorable pour les TPS (Temps Partiels Seniors) dans les associations, mais en relation avec le mécénat.
- la priorité, pour les enfants du personnel, des **embauches estivales et ponctuelles.**



- **Changement des mentalités,**
- **souplesse des horaires,**
- **recrutement de moyens permanents,**
- **retour de la convivialité...**

sont indispensables pour que le Personnel retrouve la sérénité et le bien-être au travail !